

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 22 juin 2023

Direction Administration Générale - Elections - Services à la Population
N° 02.05.2023.65

Objet : Déplacement et rénovation du monument aux morts et demande de subvention - Autorisation

Date de la convocation : 14 juin 2023

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 27

PRESENTS :

M. Frédéric MARCHE, Mme Fabienne TELLIEZ, M. David BEAUCOUSIN, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, MM. Rachid ARBI, Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Mmes Sylvie OMONT, SALL Coumba, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Mme Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mmes Laetitia LEFEBVRE, Evelyne LERICHE, M. Ibrahim DEM.

POUVOIRS :

Madame Monique COLOMBOTTI a donné pouvoir à Monsieur Fabrice BERTHOU.

Monsieur Infali DABO a donné pouvoir à Madame Coumba SALL.

Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Frédéric LEBALLEUR.

Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Stéphane FAUCHE.

Madame Corine PALMENTIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MARCHE.

Madame Clélia DENOS a donné pouvoir à Monsieur Ibrahim DEM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean David HOUNKPATI

RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Le Budget Primitif 2023.
- L'avis favorable du bureau municipal du 06 juin 2023.

CONSIDERANT :

- La nécessité de répondre à l'accueil des cérémonies commémoratives dans le respect du devoir de mémoire et de ceux qui ont donné leur vie pour la Nation.

Monsieur le Maire expose la nécessité de déplacer le monument aux morts :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Déplacement et rénovation du monument aux morts et demande de subvention - Autorisation.

Date de transmission de l'acte : 23/06/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 23/06/2023

Numéro de l'acte : 02-05-2023-65 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20230622-02-05-2023-65-DE

Date de décision : 22/06/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Les monuments aux morts sont considérés comme des ouvrages publics appartenant au patrimoine des communes. A ce titre, les municipalités sont garantes de l'application de l'obligation légale qui leur est imposée, à savoir leur entretien et le devoir de mémoire.

Le monument aux morts est actuellement situé dans l'enceinte de « l'ancien cimetière », à proximité d'une chapelle familiale clôturée. De nombreuses sépultures existent à proximité immédiate.

La dynamique engagée par les élus auprès des écoles afin de raviver le souvenir lors des cérémonies commémoratives et plus largement auprès de la population connaît un vif succès, induisant la présence de nombreux élèves, mais aussi d'habitants et d'accompagnants lors de ces événements.

De ce fait, cet espace se révèle exigüe induisant parfois des piétinements de tombes, afin d'accueillir l'ensemble des participants.

Cette situation ne répond pas à l'esprit même des cérémonies commémoratives, qui se veulent solennelles et respectueuses.

Cette opération peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Office National des anciens combattants et victimes de guerre.

Ainsi, le déplacement du monument est nécessaire dans un espace pouvant accueillir tous les participants dans le respect des lieux de recueil.

Le Conseil Municipal après délibération
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le maire à signer tous les documents référents à ce dossier et à solliciter une subvention auprès de l'Office National des anciens combattants et victimes du guerre.

PRECISE que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget 2023.

INDIQUE que les membres de l'association des anciens combattants seront informés de ce déplacement.

Pour copie conforme,

Cléon, le 22 juin 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon
Rue de l'Eglise – 76410 Cléon
Tél : 02 32 96 25 40
www.ville-cleon.fr

